



EW-

ARRETE N° POL 2021 - 13
Portant campagnes de capture et de
stérilisation des chats errants sur le territoire
de la Commune

Nous, Maire de Saint-Rémy-de-Provence,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivant,
Vu le Code Rural, notamment ses articles L.211-21 et L.211-22,
Vu le décret n° 2002-1381 du 25 Novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,
Considérant que la capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques,
Considérant que la prolifération de chats errants dans certains secteurs de la ville nécessite la mise en œuvre de campagnes de capture et de stérilisation,

A R R E T O N S

ARTICLE 1er.- Des campagnes de capture des chats errants seront réalisées du 1^{er} mars au 31 mai 2021 sur les sites suivants :

Cimetière, porte 2 et 3 / 2070, route du Rougadou

ARTICLE 2.- Les animaux capturés seront pris en charge par l'Association de Protection Animale, **Sentinelles-Ethique Animale** régie par la loi de 1901 dont le siège est au **610, chemin des Coudoulets 84 200 CARPENTRAS** représentée par la responsable de l'antenne locale de Saint-Rémy-de-Provence **Madame Anastasia AGASSE**.

ARTICLE 3.- Les animaux saisis, immédiatement identifiés au moyen d'un tatouage ou d'un collier, seront aussitôt relâchés sur le lieu de leur capture.

ARTICLE 4.- Les animaux saisis et non identifiables au moyen d'une puce, d'un tatouage ou d'un collier, seront stérilisés immédiatement après leur capture et remis ensuite en liberté sur le lieu de leur capture.

ARTICLE 5.- L'information au public concernant le déroulement de cette campagne de capture sera effectué par voie d'affichage en mairie et sur le site internet de la ville.

ARTICLE 6.- Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Arles, Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de poste de Police Municipale, et à l'association Sentinelles-Ethique Animale.

Fait à SAINT-REMY-DE-PROVENCE, le 5 MARS 2021

Publié, affiché et transmis
à la Sous-Préfecture d'Arles
le : 8 mars 2021

LE MAIRE,
Hervé CHERUBINI



M A I R I E D E S A I N T - R É M Y - D E - P R O V E N C E

HÔTEL DE VILLE - PLACE JULES PELLISSIER - 13538 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE CEDEX
TÉL. 33 (0)4 90 92 08 10 - FAX 33 (0)4 90 92 28 63 - www.mairie-saintremydeprovence.fr